



Communiqué de presse
01 février 2021

APRÈS CONSULTATION DES LAVALLOIS, LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ÉVOLUENT

**Communiqué de Geoffrey BEGON,
adjoint au Maire de Laval chargé des mobilités urbaines**

La Ville de Laval s'appuie sur sa population pour engager sa démarche de transition urbaine et écologique. À l'automne 2020, elle a donc réalisé une **consultation citoyenne concernant les aménagements cyclables mis en place au printemps dernier** rue de Beauvais d'une part, rue du Mans/rue Ste-Anne d'autre part. **Une centaine d'habitants ont donné leur avis.**

Le développement d'aménagements cyclables répond à des objectifs prioritaires de la Ville de Laval en matière de mobilité. Les expérimentations du printemps ont constitué une première étape :

- elles ont permis un apaisement sensible de la circulation, notamment salué rue Ste Anne/rue du Mans, où l'on a deux groupes scolaires et l'UCO ;
- elles sécurisent le trajet des cyclistes : à titre indicatif, au mois de septembre (du 9 au 29), 559 vélos en moyenne ont emprunté chaque semaine la bande cyclable rue Sainte Anne et 217 celle de la rue de Beauvais ;
- même si elles ne relient pas directement des sites stratégiques, elles apparaissent comme des tronçons intéressants sur un axe cyclable est-ouest reliant Bonchamp-lès-Laval à Saint-Berthevin par le centre-ville de Laval : ces segments peuvent donc devenir des opportunités pour mailler de manière continue les parcours cyclables au sein de notre agglomération.

Ainsi, ces aménagements méritent d'être maintenus.

En revanche, dans leur configuration actuelle, ils posent des problèmes importants qui méritent d'être corrigés. Ainsi :

1) Le sens de la circulation automobile sera inversé rue Sainte-Anne. Les véhicules venant du quai pourront ainsi repartir rue Victor Boissel et n'auront plus vocation à s'engouffrer dans la rue Ambroise Paré, qui n'est pas dimensionnée pour recevoir ce flux. En outre, la piste cyclable sera matérialisée à l'opposé du côté de stationnement des véhicules, ce qui est plus conforme aux attendus.

2) Le sens de circulation rue Haute-Follis (entre la rue de Bretagne et la rue de Beauvais) sera également inversé. Les véhicules de grand gabarit ne déboucheront plus rue de Bretagne via la rue Haute-Follis qui n'est pas dimensionnée pour ce type de trafic. D'autre part, le circuit d'accès en véhicule léger sera facilité pour les personnes résidant dans la partie basse de la rue de Beauvais (entre la rue Haute-Follis et Saint Martin).

Ces modifications seront effectuées dans le courant du mois de février, dès que les conditions météorologiques le permettront.